

Puis le député de Skeena a parlé de Kitimat. Il y a eu des difficultés là-bas au sujet de la qualité des maisons qu'on y construisait, la Société centrale d'hypothèques et de logement ayant fourni les fonds nécessaires à cette fin. Cette société de la Couronne n'assume aucune responsabilité directe pour ce qui est de la qualité des maisons. Cependant, nous en faisons l'inspection et c'est pourquoi les propriétaires ont sincèrement l'impression que la Société centrale d'hypothèques et de logement garantit la qualité du travail. La Société fait de son mieux pour s'assurer que les entrepreneurs construisent des maisons convenables mais, dans certains cas, Kitimat en est un bon exemple, certaines habitations n'ont pas été bien construites.

Lorsqu'on m'en a informé, je me trouvais, de fait, à Kitimat en tournée politique, tournée, soit dit en passant, qui n'a pas donné de trop bons résultats. J'ai promis que l'adjoint exécutif du président irait à Kitimat pour se rendre compte de la situation et tâcher de trouver une solution. Il y est allé et j'espère qu'à la suite de sa visite on pourra faire droit à certains des griefs des personnes lésées.

L'honorable député m'a aussi demandé quelle rétribution on verse aux institutions qui s'occupent de prêter des fonds sous le régime du plan touchant les petites habitations. Aux termes de l'entente conclue entre la Société centrale d'hypothèques et de logement et les prêteurs approuvés, ceux-ci touchent des honoraires de \$100 pour chaque prêt consenti à d'autres qu'aux constructeurs, et \$90 pour les prêts consentis à un entrepreneur.

A l'égard des maisons à logis multiples, on verse des sommes moins élevées. Pour l'administration du prêt, on verse au prêteur autorisé des honoraires d'un demi pour cent par an à l'égard du principal non remboursé pour les prêts aux propriétaires, et $\frac{1}{4}$ p. 100 à l'égard des prêts pour les maisons à loyer.

Le coût définitif habituel de chaque demande d'inscription d'un prêt ordinaire assuré, pour la Société centrale d'hypothèques et de logement, est d'un pour cent de la somme du prêt, déduction faite des honoraires payés par l'emprunteur. Les honoraires de l'agence comprennent environ 1 p. 100 de plus. D'après cette formule, le montant global engagé jusqu'ici par les agences, soit 260 millions de dollars, comporte pour la Société centrale d'hypothèques et de logement des frais généraux d'environ 2.6 millions et des honoraires aux prêteurs s'établissant également à 2.6 millions. Comme le principal des prêts est prélevé sur les fonds publics, les intérêts vont évidemment au gouvernement pour compenser ces frais.

L'honorable député de Nipissing est d'avis que l'industrie de la construction a perdu trop de temps ce printemps parce qu'on a manqué de fonds.

Cet énoncé manque d'exactitude, parce que certaines des maisons qui ont bénéficié de prêts en vertu du programme de prêts aux petites habitations n'étaient pas alors mises en chantier. Autrement dit, il y a eu un bon nombre de mises en chantier durant l'intervalle de quelques semaines où nous avons manqué d'argent et, comme je l'ai signalé hier soir, les institutions prêteuses et les banques ont absorbé les trois quarts environ des demandes qui avaient été soumises à la Société centrale d'hypothèques et de logement mais n'avaient pas encore été réglées. La statistique révèle qu'il n'y a eu aucun fléchissement dans la construction cette année; la construction se poursuit à un rythme très rapide, plus rapide que jamais dans toute l'histoire du Canada. Il va sans dire qu'un de nos objectifs est d'éviter tout ralentissement.

L'honorable député de Ste-Anne a mis le ministère des Travaux publics en cause au sujet de l'entreprise Jeanne-Mance, à Montréal. Le ministère des Travaux publics n'est pas chargé de diriger la Société centrale d'hypothèques et de logement. Cette société de la Couronne fait simplement rapport par l'intermédiaire du ministre des Travaux publics et son président a le rang de sous-ministre. Si le ministère des Travaux publics ou celui du Revenu national essayaient de faire échec à un programme de la Société centrale d'hypothèques et de logement, je suis sûr qu'ils n'auraient pas grand succès et nous ne permettrons pas au ministère du Revenu national de saboter l'entreprise Jeanne-Mance. Je crois qu'il existe actuellement des difficultés à cet égard parce que l'accord n'a pu se faire à l'échelon municipal, mais le gouvernement fédéral n'y est pour rien.

Puis l'honorable député de Vancouver-Est, un de mes amis de longue date, a parlé du taux d'intérêt exorbitant sur les secondes hypothèques.

M. Winch: Sur les premières aussi.

L'hon. M. Green: Je ne comprends pas qu'à Vancouver on exige un taux d'intérêt exorbitant pour une première hypothèque, s'il n'y a pas quelque chose qui cloche. Je comprends parfaitement qu'on exige ces taux pour les secondes hypothèques, ce qui se faisait beaucoup avant le programme de prêts aux petites habitations. Je suis cependant persuadé que le programme a beaucoup fait pour enrayer cette surenchère. A Vancouver, plus de 7 millions ont été prêtés en vertu du